

Les échanges culturels  
et la solidarité internationale ?

C'est ISI !



Initiatives  
pour la  
solidarité  
internationale



# PRÉSENTATION DE L'INITIATIVE POUR LA SOLIDARITE INTERNATIONALE (ISI)



MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FONJEP** Solidarité  
Internationale

**Contexte de crise sanitaire et fermeture des frontières:**  
continuer à soutenir l'échange interculturel et l'engagement des jeunes dans des projets communs de solidarité internationale, en expérimentant de nouvelles manières d'agir

## 1. OBJECTIFS

- Favoriser l'engagement et l'ouverture des jeunes à l'international, en devenant acteurs d'un projet collectif de solidarité permettant de se rencontrer, d'échanger et d'agir ensemble ;
- Poser la première pierre d'un parcours d'engagement des jeunes à l'international

- Favoriser l'expérimentation de nouvelles manières d'éprouver la solidarité internationale, à travers des activités collectives, solidaires et durables ;
- Permettre à des associations dont l'objet ne croise pas au quotidien les questions d'interculturalité ou de solidarité internationale, ainsi que de jeunesse, de se lancer dans des premiers projets

# Initiative pour la solidarité internationale (ISI)

## 2. AXES

### Axe 1 – Projets de jeunes ou mobilisant les jeunes, et croisant échange interculturel et solidarité internationale

- Echanges en ligne entre jeunes français et jeunes d'un ou de plusieurs pays partenaire
- Echanges en ligne ou rencontres physiques en France entre jeunes français, et/ou mêlant des jeunes issus de milieux ou de parcours divers

Deux critères devront être respectés :

1- Amener les jeunes à réfléchir à des questions d'interculturalité, de solidarité internationale et de réciprocité.

2- Les jeunes devront participer à la co-construction et à la mise en œuvre du projet.

# Initiative pour la solidarité internationale (ISI)

## 2. AXES

### Axe 2 – Actions de sensibilisation des jeunes à l’interculturalité et à l’engagement dans la solidarité internationale.

Ces actions de sensibilisation seront menées par des associations, plus particulièrement en direction d’un public jeune éloigné de la solidarité internationale, et vis-à-vis duquel cette thématique est habituellement peu abordée

- Les actions devront permettre d’exposer des points de vue interculturels différents permettant d’avoir une diversité d’approches sur les thématiques abordées, dans une logique de réciprocité des échanges.
- Les jeunes sont bénéficiaires du projet (et non porteurs).

## Initiative pour la solidarité internationale (ISI)

Il est fortement recommandé aux porteurs de projet, notamment ceux moins expérimentés sur les questions de solidarité internationale, de **se rapprocher des acteurs ressources de l'Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI)** sur leur territoire, ainsi que de certains **réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA)** qui sont partenaires de l'ISI.

Ces structures ressources pourront accompagner localement les porteurs de projet à construire une démarche plus approfondie, plus durable et plus qualitative.

La liste des partenaires de l'ISI est disponible sur le site internet du Fonjep, rubrique « Solidarité internationale / ISI ».

# Initiative pour la solidarité internationale (ISI)

## 3. CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Organisation** : pour être éligible, l'organisation requérante devra être une association française de loi 1901 ou 1908 pour les départements de Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

*Les associations partenaires des dispositifs JSI-VVSI, les associations de solidarité internationale, les associations JEP ou les associations œuvrant auprès des jeunes (missions locales, associations de quartier...) sont fortement encouragées à participer.*

*\* Pour les projets JSI-VVSI ayant dû être reportés ou annulés, les jeunes sont invités à présenter une initiative permettant de prolonger les liens noués avec les jeunes du pays partenaire.*

- **Public** : jeunes (de 0 à 30 ans)
- **Période de réalisation**: du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2021

# Initiative pour la solidarité internationale (ISI)

## 3. CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Objectifs visés** : Le projet doit nécessairement aborder les questions d'interculturalité ET de solidarité internationale (et non uniquement d'interculturalité).
- **Non-franchissement des frontières** : l'action de mobilité internationale (avec un départ physique à l'étranger) ne pourra pas être financée dans le cadre de l'ISI.

*En revanche, l'inscription du projet dans une durabilité, prévoyant des suites notamment par une mobilité internationale effective hors financement ISI, sera valorisée.*

- **Aucune subvention ne sera attribuée à un projet déjà en cours.**

→ *Reportés ou annulés* : les jeunes sont invités à présenter une initiative ISI permettant de maintenir les liens noués avec les jeunes du pays partenaire

→ *De même, un projet d'engagement à l'international ultérieur tel que le JSI-VVSI peut rentrer dans l'ISI dans le cadre d'une sorte de « phase de préparation au départ », mais qui ne doit pas uniquement être de la préparation au départ. Le projet doit pouvoir se clôturer même s'il n'y avait pas de projets JSI-VVSI ensuite.*

→ *Le projet ISI peut aussi viser à prolonger un JSI-VVSI, déjà terminé.*

## 4. CRITERES VALORISES

- **Pour l'Axe 1, seront particulièrement valorisés :**
  - Les projets construits ou co-construits par les jeunes
  - Les projets accordant une place importante à la *réflexion* sur l'interculturalité et la solidarité internationale
  - Les projets permettant des échanges avec des jeunes d'un ou de plusieurs pays partenaires, en particulier d'un pays éligible à l'APD.
  - Les projets mettant en œuvre un partenariat construit avec un autre pays, et la participation active du partenaire



## 4. CRITERES VALORISES

- **Pour tous les projets, seront particulièrement valorisés :**
  - En priorité : les jeunes éloignés de la mobilité et peu sensibilisés aux questions de solidarité internationale
  - La mixité sociale et l'égalité de genre au sein des jeunes concernés.
  - L'adéquation du budget avec les actions menées, et le budget détaillé.
  - L'évaluation du projet effectuée avec les jeunes (bilan et restitution)
  - La communication faite sur le projet lui-même et sur le soutien par le MEAE.
  - La réflexion sur la durabilité : y a-t-il une pérennité prévue à l'action ?

# Initiative pour la solidarité internationale (ISI)

**BONUS**



Pour tous les projets:

- La prolongation de l'action à travers la réalisation d'un projet JSI-VWV/SI,
- Les réflexions menées avec les jeunes sur la crise sanitaire et ses conséquences,
- La contribution à l'accomplissement d'un ou plusieurs Objectifs internationaux de développement durable (17 ODD au total - voir les 17 ODD sur le site des Nations Unies),
- La dimension innovante du projet (thématique ou mise en œuvre).

# Initiative pour la solidarité internationale (ISI)

## FINANCEMENT



- Enveloppe totale de 400 000 €
- Le montant maximal est de 4 000€ par projet
- Le cofinancement apporté par le MEAE ne pourra pas représenter plus de 60% du montant total du budget.

# Initiative pour la solidarité internationale (ISI)

## FINANCEMENT



- Une même association peut présenter plusieurs projets si les jeunes participants sont différents, mais cela doit rester réaliste. La faisabilité sera examinée.
- Aucune dépense n'est inéligible. En revanche, toutes les dépenses doivent être strictement proportionnées au projet (cf. précisions dans le dossier de candidature).
- Les projets déposés à l'appel ISI ne peuvent bénéficier de financements doublons qui proviendraient du MEAE au titre d'autres dispositifs.

# Initiative pour la solidarité internationale (ISI)

## CALENDRIER

Période de dépôt	Du 21 décembre 2020 au 29 janvier 2021 à midi
Comités de sélection des projets	Du 1 <sup>er</sup> au 12 mars 2021
Annonce des résultats	Le 18 mars 2021
Période de réalisation des projets	Entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 30 septembre 2021

Aucun dossier ne pourra être accepté après la date limite du 29 janvier 2021 à midi.

# Initiative pour la solidarité internationale (ISI)

## COMMENT CANDIDATER ?

Toutes les informations et documents de l'appel à initiatives ISI seront publiés sur le site internet du Fonjep : [www.fonjep.org](http://www.fonjep.org) > rubrique Solidarité internationale > Initiative pour la solidarité internationale (ISI)

Modalités de dépôt des initiatives : les dossiers seront à déposer **uniquement et directement en ligne à partir du 21 décembre**, en suivant ce lien : [applications.fonjep.org](http://applications.fonjep.org)

Pièces à joindre :

Récépissé d'enregistrement ou copie de la déclaration au Journal Officiel;  
Dernier rapport d'activité de l'association;  
Dossier de candidature (à télécharger en ligne);  
Programme d'activités lié au projet.

# Initiative pour la solidarité internationale (ISI)

## SELECTION ET RESULTATS

**Les comités sont régionaux**, et seront composés du FONJEP, d'associations et des services de l'Etat. Chaque dossier bénéficie d'une double instruction.

Les comités émettent un avis global et indiquent le montant de la subvention (jusqu'à 4000€).

**Le résultat de ce processus de sélection sera publié sur le site internet du Fonjep.** Seules les organisations lauréates seront directement contactées par le Fonjep.

**Une convention de subvention** devra être signée entre le Fonjep et le bénéficiaire, afin de pouvoir déclencher le versement de la subvention.

**Un compte-rendu narratif et financier** devra être envoyé, au maximum 2 mois après la réalisation de l'action.

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS NECESSAIRES POUR  
DEPOSER ICI :

<https://www.fonjep.org/solidarite-internationale/initiative-pour-la-solidarite-internationale-isi>

Mail: [solidariteinternationale@fonjep.org](mailto:solidariteinternationale@fonjep.org)

NOUS VOUS REMERCIONS POUR  
VOTRE ATTENTION !

Avez-vous des questions ?